

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-16-0528 du 11/02/2016**

Arrêté du 25 janvier 2016

ARRETE PORTANT AFFECTATION DUNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Date d'application : 01/01/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1ER SEMESTRE 2016.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère des Finances  
et des Comptes publics

---

**ARRÊTÉ**

portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2016

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
MARIE-THERÈSE	THIBAUT	850314	IDIV CN 2 24/08/2013	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET TS CHATEAU-RENARD	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET TS COURTENAY	01/01/2016

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 25/01/2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	